

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

COMITES DE QUARTIER

Les comités de quartiers sont des regroupements de personnes se donnant pour tâche d'animer la vie de leur quartier.

Principes

Ces comités de quartier jouent un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants des quartiers, particulièrement dans les quartiers dits "en difficulté" connaissant des problèmes sociaux récurrents (échec scolaire, violences, taux de chômage élevé...). Ils sont souvent créés ou animés par des associations de quartiers.

Depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, des représentants des associations peuvent participer aux séances du conseil municipal afin d'informer ce dernier des actions engagées dans les quartiers. De cette manière, les comités de quartiers peuvent développer leur activité en complément avec les actions conduites sous la responsabilité de la commune.

Aux côtés des comités de quartiers, des conseils de quartiers ont été mis en place par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité. Elle prévoit la création de conseils de quartiers dans les communes de vingt mille habitants et plus (obligatoire au-delà de quatre-vingt mille habitants). Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Les conseils de quartier ont un rôle d'avis et de proposition sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...).

Renseignez –vous directement auprès de votre mairie pour savoir si un comité existe.

Ville de Metz : intégrer un conseil de quartier

A Metz, pour faire partie d'un conseil de quartier, il faut avoir 16 ans et résider dans le quartier ou y être contribuable. La participation au Comité est bénévole, volontaire et individuelle.

Chaque habitant peut venir assister ou participer aux réunions. Le Comité se réunit environ 1 fois toutes les 6 semaines.

Des groupes de projets peuvent se créer pour préparer ces réunions, les propositions, les avis et les animations.

Une fois par an, une réunion plénière permet un temps de bilan et d'échange avec le maire et les élus.

Pour y participer, il faut s'inscrire <https://demarches.services.metzmetropole.fr/ville-de-metz/s-inscrire-a-un-comite-de-quartier-metz/>

en indiquant votre quartier, ainsi que vos noms, prénoms et coordonnées postales et téléphoniques.

Plus d'information

https://metz.fr/engager-entraider/citoyennete/comites_quartiers.php

http://metz.fr/fichiers/2014/12/05/RenouvellementCDQ_2014.pdf

Ville de Metz : Les conseils citoyens du contrat de ville

Le schéma de gouvernance du Contrat de Ville prévoit la participation des Conseillers Citoyens dans les différentes instances. A Metz, ils sont au nombre de 5, ils sont animés par l'association le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP). Les conseils citoyens sont autonomes et permettent de mieux faire entendre la voix des habitants des quartiers dits « prioritaires ».

5 conseils citoyens dans les quartiers de Borny, Hauts de Vallières, Sablon-sud, Metz-Nord (Patrotte, chemin de la Moselle) et Bellecroix. Un 6^e concernant le quartier intercommunal de Saint Eloi/Boileau/Pré Génie, en lien avec Woippy.

Comment y participer ? : par tirage au sort ou sur candidature

Fonctionnement : un animateur indépendant est nommé pour faciliter l'organisation des différentes réunions. Son organisation n'est pas figée à l'avance.

Plus d'infos : <https://www.facebook.com/cojepmoselle/videos/d%C3%A9couvrez-les-conseils-citoyens-de-metz-/1516400968490056/>

Sources

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/conseils-quartier>
<https://www.equiterre.org/fiche/comment-creer-un-comite-citoyens-ou-de-quartier>